

Administration Générale : AB//OG/ED

DOMAINE : Délégation de fonctions et de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° 95/2026

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Francis IGLESIAS
Conseiller Municipal

Le Maire de la Commune de ROISSY-EN-BRIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-20,

VU le procès-verbal d’installation du conseil municipal du 20 mars 2026,

VU la délibération du conseil municipal n°08/2026 en date du 20 mars 2026, fixant à 12 le nombre des Adjointes au Maire,

CONSIDERANT que dans l'intérêt d'une bonne administration communale, il convient de donner délégation de fonctions et de signature à Monsieur Francis IGLESIAS, Conseiller municipal.

ARRÊTE

Article 1 : Le Maire consent, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Francis IGLESIAS, Conseiller municipal, délégation de fonctions, compétences et attributions dans le domaine **du projet de suppression du passage à niveau**

Article 2 : En l'absence de l'adjoint au Maire en charge des travaux, Monsieur Francis IGLESIAS est habilité à signer tous courriers et documents en lien avec le domaine de compétence délégué et à représenter la Commune auprès des partenaires des projets conduits dans son domaine de compétence.

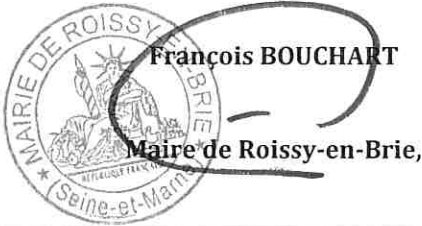
Monsieur Francis IGLESIAS assure le contrôle et le suivi du **projet de suppression du passage à niveau** et en rend compte à Monsieur le Maire et à Monsieur l'adjoint en charge des travaux. Il est, également, spécialement délégué pour représenter Monsieur le Maire de Roissy-en-Brie, en l'absence de l'adjoint au Maire en charge des travaux, dans ses fonctions de représentant de la Ville dans le comité de suivi (ou comité de projet ou toute autre commission) du projet de suppression du passage à niveau.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-et-Marne, au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Melun, au Trésorier Principal de Pontault-Combault.

Fait à Roissy-en-Brie, le 25 mars 2026

Spécimen de signature :
Monsieur Francis IGLESIAS



RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE A LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Je soussigné Francis IGLESIAS, atteste avoir reçu le présent acte

LE : SIGNATURE :